REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail–Liberté–Patrie

PLATEFORME NATIONALE DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (PFNRRC)

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE

AGENCE NATIONALE DE LA PROTECTION CIVILE

Bulletin trimestriel N°3 : septembre-octobre-novembre - Informations-prévention-alerte aux inondations

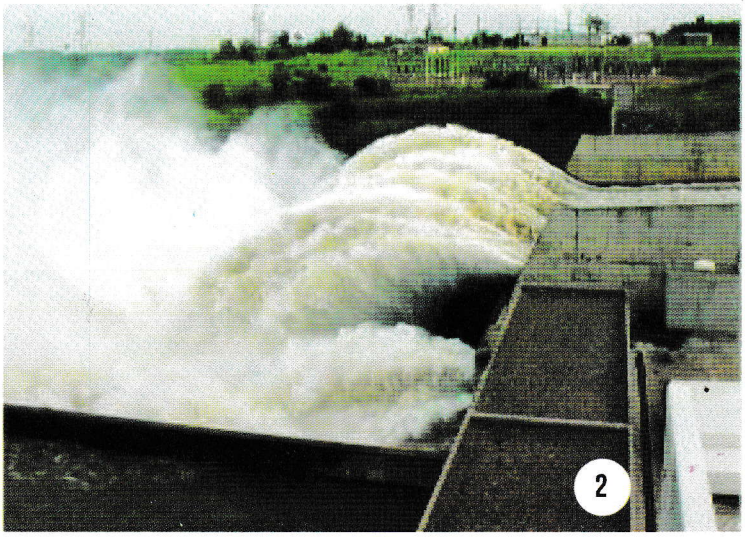

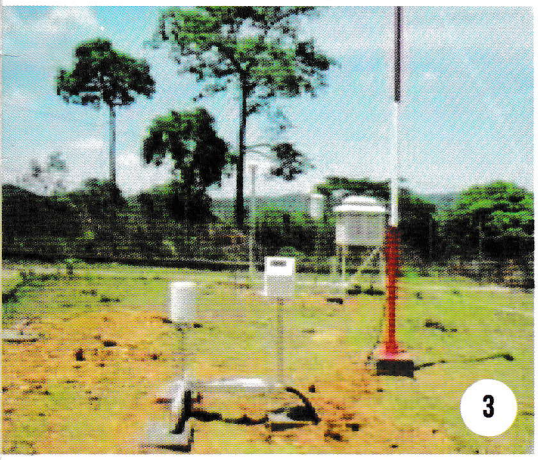

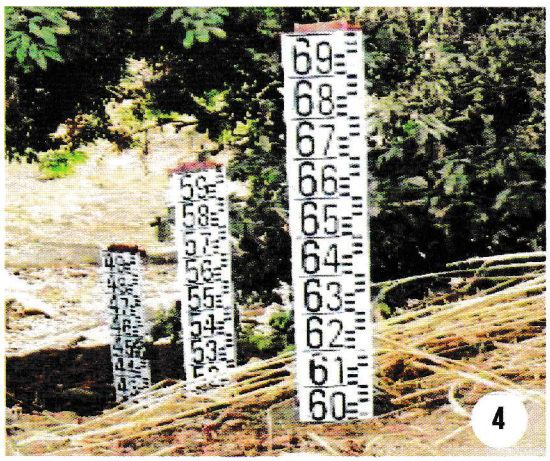

PHOTOS 1:Habitations inondées sur la berge du Mono à Agbanakin, 2 : Lâchés préventifs du Barrage Hydroélectrique de Nangbéto, 3 : Station synoptique/Météo, 4 : Station limnimétrique/Hydro, 5 : Phénomène de marées hautes

CONTACTS ET NUMÉROS UTILES/EN CAS D'URGENCES OU CATASTROPHES

ANPC: 22 51 02 12/22 51 01 03 - **Sapeurs-pompiers:** 118, 22 21 67 06 **Renseignements généraux:** 115
Police Nationale: 1244, 1252, 117, 170 - **Gendarmerie:** 172 - **ANASAP** : 8204 - **SOS Enfants:** 111
Croix-Rouge Togolaise: 22 21 21 10 - **Autorités administratives locales**

INTRODUCTION

Ce troisième bulletin trimestriel présente pour le Togo, le profil de risque de catastrophes liées aux aléas hydrométéorologiques et marins sur la période septembre-octobre-novembre 2018. Il s'agit d'un outil pour la prévention et l'alerte qui s'adresse en particulier aux acteurs de réduction des risques de catastrophes et en général aux populations. Les informations véhiculées résultent de l'analyse croisée de données météorologiques, hydrologiques, océanographiques, de l'occupation de l'espace et environnementales. Toutefois, les indicateurs locaux pourraient servir aux communautés pour prévenir et alerter sur les risques d'inondation.

I- SITUATION PLUVIOMÉTRIQUE NATIONALE

Une situation pluviométrique excédentaire à normale est attendue sur toute l'étendue du territoire à l'exception des Savanes et du Sud-ouest des Plateaux où la tendance des précipitations ira de normale à déficitaire (carte 1).

Il est attendu un démarrage normal à tardif de la petite saison des pluies dans la zone bimodale (sud de Blitta). Cependant, dans la zone monomodale (nord de Blitta), c'est la pleine saison des pluies.

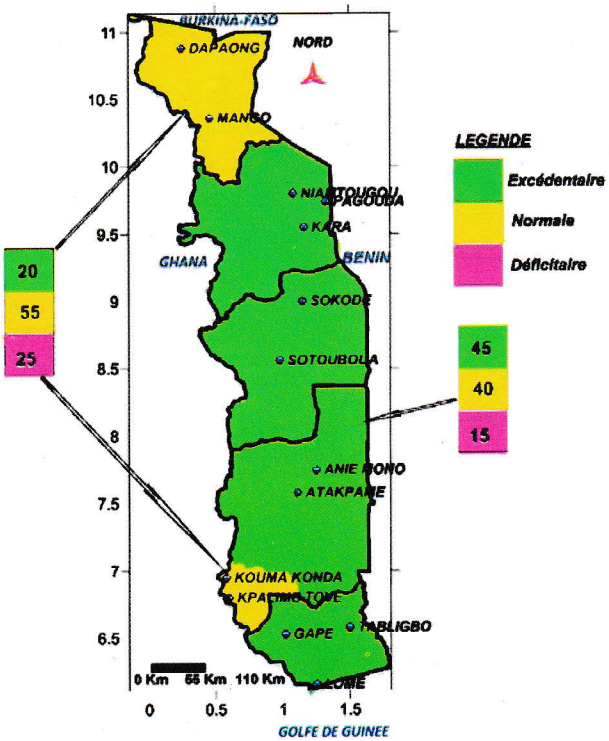

Carte 1 : prévisions de cumul pluviométrique de septembre-octobre-novembre 2018
Source : DGMN, Août 2018

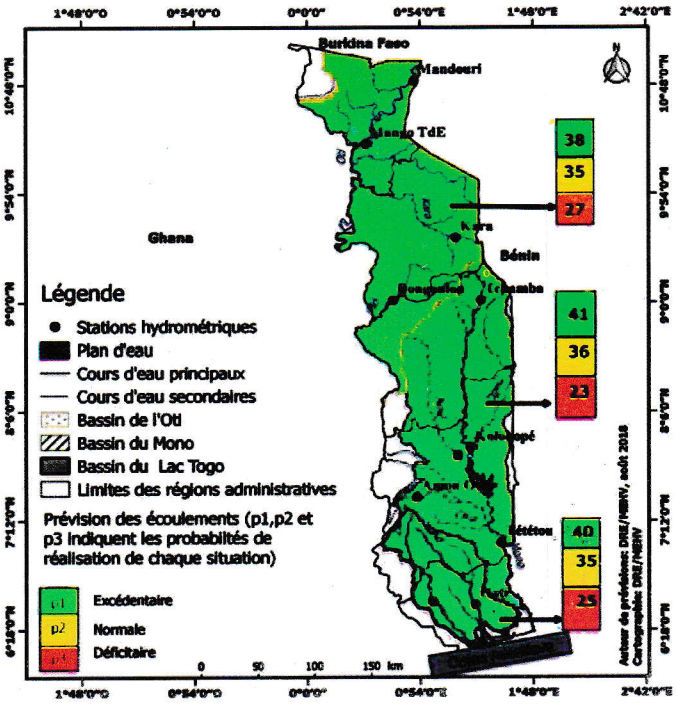

Carte 2: Prévisions hydrologiques de septembre octobre-novembre 2018 ;
Source : DRE, Août 2018.

II- SITUATION HYDROLOGIQUE NATIONALE

Les prévisions hydrologiques pour la période S-O-N 2018 dans les principaux bassins fluviaux du Togo indiquent que :

- Sur le bassin de l'Oti, les écoulements seront excédentaires ;
- Sur le bassin du Mono, les écoulements seront excédentaires ;
- Sur le bassin du Lac-Togo, les écoulements seront excédentaires.

Au vue de ces informations hydrométéorologiques, des pluies abondantes et des risques de débordement des cours et plans d'eau, d'engorgement des nappes sont attendus au cours de septembre-octobre-novembre et pourraient occasionner des inondations.

III- LE SYSTÈME D'ALERTE PRÉCOCE COMMUNAUTAIRE DE LA CROIX-ROUGE TOGOLAISE

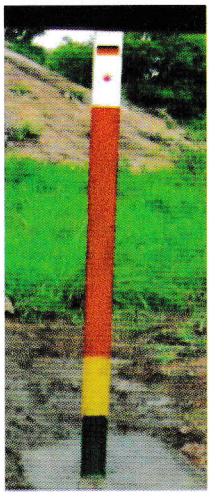

Le système d'alerte précoce communautaire de la Croix-Rouge Togolaise est basé sur la lecture du niveau d'eau des balises implantées aux abords des cours et plans d'eau. Les couleurs verte, jaune et rouge des balises indiquent aux communautés le niveau de risques d'inondation auxquels elles sont exposées.

Rouge	*Montée inquiétante d'eau, Grand Risque d'inondation*
Jaune	*Montée d'eau, Risque d'inondation*
Vert	*Niveau normal, Pas de risque d'inondation*

Outre les balises, les communautés riveraines pourraient associer l'observation des indicateurs locaux ou endogènes pour la prévention et l'alerte : apparition des mousses d'eau sur les berges, bruits sonores d'écoulement, eaux troublées et des animaux (abeilles, fourmis magnans, lombrics, silures, criquets, escargots, oiseaux, grenouilles, reptiles, crocodiles, hippopotames etc.).

IV- BARRAGE HYDROÉLECTRIQUE DE NANGBÉTO (CEB) SUR LE FLEUVE MONO

Le barrage de la Centrale Hydroélectrique de Nangbéto assure la régulation partielle du fleuve Mono. Les mois de Septembre-Octobre-Novembre (S-O-N) de chaque année constituent la période des grands débits apports dans la retenue du barrage. Les lâchers d'eau en cette période dépassent généralement la limite des débits inondables. Les pics des débits enregistrés pendant ces périodes peuvent dépasser 1000 m3/s pendant plus d'une semaine et seront évacués à l'aval si la retenue est remplie malgré les moyens dont dispose la Centrale pour la régulation du cours du fleuve. Les risques d'inondation peuvent être élevés surtout que la période coïncide avec la deuxième saison pluvieuse au sud et plusieurs affluents du mono s'ajoutent aux lâchers d'eau de Nangbéto.

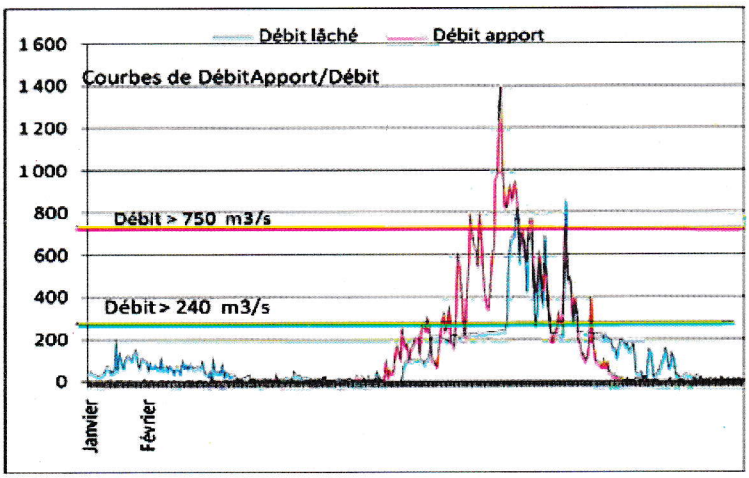

En cette période S-O-N, les débits lâchés pourraient être supérieurs à 750 m3/s et donc présentent des risques d'inondation des populations en aval du barrage.

V- SITUATION DE L'ÉROSION CÔTIÈRE ET DES MARÉES HAUTES

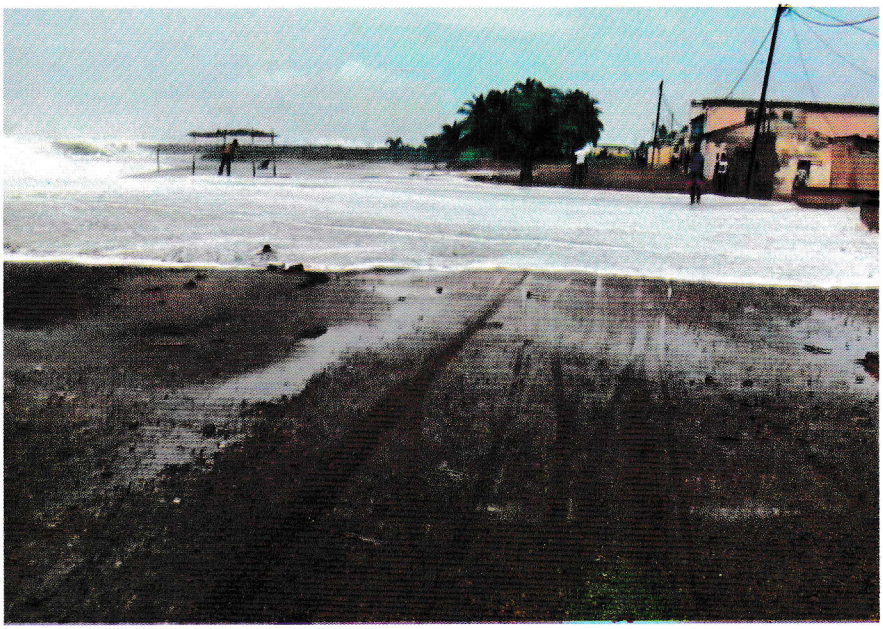

La période de Septembre à novembre reste dominée par les vents de mousson SSW et SW avec une valeur moyenne de 4m/s. Les fortes agitations induites par ces vents à la côte, génèrent des vagues déferlantes de 2m de hauteur qui augmentent la vitesse du courant côtier et amplifient les marées.

La convergence de tous ces facteurs accélèrent la vitesse de l'érosion et présentent des risques de surcote voire de submersion en cas de marée exceptionnelle.

Source : CGILE/UL, Août 2018

VI- OCCUPATION DE L'ESPACE

Les habitations et domaines mis en valeur situés dans l'emprise (lits mineur, moyen et majeur) des cours d'eau et plans d'eau, ligne de côte (zone côtière) ainsi que dans les zones basses sont plus exposés aux inondations lors des saisons pluvieuses souvent aggravées par l'écoulement hypodermique dû à l'affleurement et à l'engorgement de la nappe phréatique.

L'occupation et l'exploitation anarchiques de l'espace ainsi que le bouchage d'ordures des canaux naturels et infrastructures de drainage des eaux pluviales et de ruissellement contribuent pour une bonne part au phénomène d'inondation en milieu urbain, semi-urbain et rural.

VII- DISPOSITIONS PRATIQUES DE PRÉVENTION ET D'ALERTE

1) Diffuser le présent bulletin à toutes les échelles communautaires et administratives,
2) Surveiller la montée d'eau au niveau des balises de la Croix-Rouge Togolaise (Vert-Jaune-Rouge) et informer immédiatement les autorités locales, les communautés voisines et les structures de secours (Agence Nationale de la Protection civile, Sapeurs-pompiers, Croix-Rouge Togolaise, forces de sécurité et de défense proches etc.)
3) Suivre les informations à travers tous les canaux de communication disponibles surtout pour les populations riveraines des fleuves, rivières et affluents ou ramifications, cascades et tout autre plan d'eau : Mono, Oti, Kara, Eké, Amou, Koumongou, Kpondjo, Ogou, Anié, Amoutchou, Haho, Zio, lac Boko, lagune de Lomé et Lac-Togo etc,
4) Libérer l'emprise des bassins de rétention naturelle et artificielle et surveiller quotidiennement l'évolution du niveau d'eau,
5) Eviter l'encombrement des égouts et caniveaux de drainage des eaux de ruissellement,
6) Libérer l'emprise du trait de côte vulnérable à l'érosion côtière, aux marées hautes et surveiller quotidiennement l'évolution du niveau de la mer,
7) Redoubler de vigilance à l'égard des personnes vulnérables : personnes âgées et en situation de handicap, femmes enceintes, enfants, écoliers etc,
8) Eviter les pratiques culturales sur les berges et lits des cours et plans d'eau,
9) Eviter toute activité (lessive, nage, pêche, traversée, cérémonie et rituel, etc.) dans les zones à risques en période de débordements ou de crues,
10) Etre à l'écoute des prévisions quotidiennes météorologiques, des alertes et consignes de l'Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC).
11) Prendre en compte les indicateurs locaux ou endogènes pour la prévention et l'alerte communautaire.

Structures impliquées dans l'élaboration du bulletin :

- Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC)
- Direction Générale de la Météorologie Nationale (DGMN)
- Direction des Ressources en Eau (DRE)
- Agence Nationale de Gestion de l'Environnement (ANGE)
- Unité de Gestion des Bases de Données Cartographiques (UGBDC)/MERF
- Communauté Electrique du Bénin (CEB)/Barrage de Nangbéto
- Corps des Sapeurs-pompiers(CSP)
- Université de Lomé (UL)
- Direction des Statistiques Agricoles, de l'Informatique et de la documentation (DSID)
- Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED)
- Préfecture maritime
- Croix-Rouge Togolaise (CRT)

Agence Nationale de la Protection Civile (ANPC)
Direction de la Prévention de la Coopération et des Affaires Humanitaires (DPCAH)

E-mail : anpctogo@gmail.com/directionpreventiontogo@gmail.com
48 rue 225 AGP, Avenue de la Chance
Tél : 22 51 02 12/22 51 01 03; 05 BP 463 Lomé-Togo